



**OFFRE SEMINAIRE DE FORMATION**

**PRIX DE TRANSFERT**

## I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L’OFFRE DE FORMATION

La question des prix de transfert occupe une place centrale dans le débat mondial sur la fiscalité internationale. Selon la définition de l’OCDE, les prix de transfert sont « les prix auxquels une entreprise transfère des biens corporels, des actifs incorporels, ou rend des services à des entreprises associées ». Il s’agit des prix pratiqués entre sociétés d’un même groupe et résidentes d’États différents, à l’exclusion de toute transaction à l’international avec des sociétés indépendantes ainsi que de toute transaction intra-groupe sans passage de frontière.

Les sociétés qui réalisent des opérations transfrontalières (transfert de biens ou de services, cession ou concession d’incorporels, etc.) avec des entreprises qui leur sont liées, peuvent en effet être tentées de minorer leurs bénéfices en minorant ou en majorant leurs prix. Ainsi, ces sociétés réduisent leur base imposable tout en l’augmentant dans l’État de résidence de leur partenaire. Si l’État en question est doté d’une faible fiscalité ou s’identifie à un paradis fiscal, l’opération s’avère optimisante pour le groupe et dommageable pour les finances publiques françaises.

Les administrations fiscales sont donc de plus en plus regardant sur ces prix de transfert qui font l’objet d’une vigilance particulière, qu’il s’agisse de contrôler – conformément au principe de pleine concurrence – les prix des transactions relatives aux transferts de biens et aux prestations de services (partage de frais communs entre plusieurs entreprises du groupe comme des frais d’administration générale ou de siège, mise à disposition de personnes ou de biens, relations financières, services rendus par une entreprise du groupe aux autres entreprises, etc.) ou les rémunérations des incorporels comme les marques et les brevets, par exemple)

Au Burkina Faso, le ministère de l’Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) a pris un arrêté (N°2018-211/MINEFID/SG/DGI), le 26 avril 2018, fixant les modalités d’application de l’obligation documentaire en matière de prix de transferts. Malgré cela, des difficultés sont très fréquentes aussi bien du côté des entreprises que de l’administration fiscale quant à la bonne maîtrise des prix de transfert.

C’est au regard de ces difficultés que le centre Africain d’Expertise en Gestion, Economie et Innovation organise ce séminaire de formation afin de sensibiliser les participants et leur permettre de mieux maîtriser les contours, outils et techniques des prix de transfert.

Le Centre Africain d’Expertise en Gestion, Économie et Innovation CAGEI est un centre d’excellence créé en 2020 par un groupe de professeurs d’Université et experts professionnels pour répondre aux besoins des organisations en matière de recherche/études, de formation professionnelle continue, d’assistances/conseil et accompagnement et de recrutement. En matière de formation, notre but est de répondre aux défis d’adaptation et de renforcement permanent des ressources humaines des organisations, mettant à la disposition des structures des ressources humaines hautement qualifiées, compétentes et prêtes à affronter efficacement et entièrement de changements imposés par les évolutions perpétuelles de l’environnement des affaires. Le centre innove et se distingue par une approche originale répondant aux normes institutionnalisées les plus exigeantes et rigoureuses en matière de formation professionnelle continue. La rigueur de notre démarche formation, la qualité et le sérieux de nos intervenants nous ont déjà permis de gagner la confiance de prestigieux clients (ministères, Organisations internationales, entreprises publiques et privées).

### 1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

### 1.1. Objectif général

Ce séminaire a pour objectif de permettre aux professionnels du domaine de maîtriser les notions et techniques essentielles à la construction et la gestion d'une politique/système en matière de prix de transfert.

### 1.2. Compétences visées

A la fin de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les principes structurants des prix de transfert pour bien les utiliser (optimisation fiscale, remontée du cash...).
- Identifier les enjeux et risques des politiques de prix de transfert mises en œuvre.
- Se préparer aux conséquences en matière de prix de transfert sur les règles de fiscalité internationale
- Mettre en place une politique de prix de transfert adaptée

### 2.3- Public cible

Ce séminaire est destiné à tous les professionnels du domaine:

- ✓ Responsables financiers et comptables,
- ✓ Responsables juridiques et fiscaux,
- ✓ Experts-comptables,
- ✓ Inspecteurs d'impôt,
- ✓ Fiscalistes et Avocats fiscalistes,
- ✓ Conseillers juridiques et fiscaux
- ✓ etc

## III-STRUCTURATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

### 3.1- Scénario pédagogique

La formation dispensée est en présentiel et comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués ou pratiques. La durée de la formation est de quatre (04) jours en cours du jours de 8h à 16h. Des mises en activité permettent aux participants de s'approprier les concepts, et de comprendre comment les appliquer dans leur organisation et environnement.

### 3.2-Contenu de la formation

#### Le principe de prix de transfert

- Sources et définition de la notion de prix de transfert et de pleine concurrence :
- Les enjeux soulevés par la mise en œuvre du principe de pleine concurrence

#### Les méthodes de détermination des prix de transfert

- Le prix comparable sur le marché libre : avantages et inconvénients
- Le prix de revient majoré : avantages et inconvénients
- Le prix de revente : avantages et inconvénients
- La méthode du partage des bénéfiques : avantages et inconvénients
- La méthode transactionnelle de la marge nette : avantages et inconvénients
- Les autres méthodes
- Les critères de choix en fonction de la nature des opérations de l'entreprise (modélisation).

#### L'enjeu et l'utilité de l'analyse fonctionnelle

- Analyse fonctionnelle du périmètre et étude de comparables
- Comment réaliser une analyse fonctionnelle : conseils pratiques

#### **La problématique des incorporels**

- Mettre en place une organisation des incorporels
- Identifier les contraintes fiscales des incorporels

#### **Sécuriser sa politique de prix de transfert**

- Panorama des obligations documentaires
- Les nouvelles obligations déclaratives en France
- Les obligations documentaires dans les principaux états partenaires
- La mise en place d'une documentation appropriée et les méthodes préconisées par l'OCDE
- Les aspects pratiques et stratégiques

#### **Les contrôles de l'administration fiscale**

- Les outils et les méthodes du contrôle fiscal des prix de transfert
- Identifier les principales situations à risque
- Gérer les contrôles fiscaux
- La procédure d'accord préalable

### **3.2- Profil du formateur**

La formation est assurée par Me Jean François ZOUKOUA,

- ✓ Conseil juridique Agréé/ Inscrit à l'Ordre
- ✓ Senior manager Transfer Pricing and International Tax Law

Il est titulaire d'un master en Fiscalité des entreprises de l'Université Félix Houphouët-Boigny est certifié en ICCF (International Certificate in Corporate Finance) HEC-Paris. Il est actuellement en poste dans un cabinet international en tant que manager senior en prix de transfert et fiscalité internationale.

### **3.4-Éléments d'approche méthodologique**

L'objectif étant que les auditeurs ressortent transformés et immédiatement opérationnels dès la sortie de la formation, la méthodologie utilisée est essentiellement pratique et très interactive. La démarche andragogique tient compte des spécificités des auditeurs et est principalement axée sur des cas pratiques et le partage d'expériences (à la fois entre l'animateur et les participants, mais aussi entre les participants eux-mêmes), les cas pratiques, les simulations et les jeux de rôles.

## **IV-DUREE ET AUTRES MODALITÉS**

### **4.1-Frais de participation**

Frais de formation de chaque certificat est de 350 000 F CFA pour les candidatures individuelles et de 500 000 pour les candidatures institutionnelles. Les auditeurs devront s'acquitter des frais de formation par virement (voir RIB attaché), espèce ou par chèque au nom du centre pour confirmer leur participation.

*NB: les frais de formation sont payables avant le 15 Août et donnent droit aux pauses-café et déjeuners durant la session*

### **4.2- Calendrier de formation**

- Dépôt des dossiers: jusqu'au 18 Août
- Durée de la formation: 21, 22, 23 et 24 Août 2023
- Période de formation: cours du jour 9h00 à 17h00
- Lieu: Ouagadougou (*Sami hôtel à coté de Pacific et de Ramadan hôtel*)

#### 4.3- Livrables

Après la formation, les participants auront droit à :

- Une attestation de formation
- Supports et outils pratiques du séminaire

#### Inscription

La fiche d'inscription disponible ici

<https://forms.gle/o8zTRgHQUuz7cVS87>

Pour plus d'information sur nos offres de formation, Merci de visiter notre site Web

[www.lecagei.com](http://www.lecagei.com)

#### Contact

Info line 25 45 37 57

WhatsApp : +226 78398855

E- mail : [cagei.int@gmail.com](mailto:cagei.int@gmail.com)

[infos@lecagei.com](mailto:infos@lecagei.com)